

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025/007

**Séance du 14 mars 2025**

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-cinq  
le 14 mars

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur  
Aurélien BLANC, maire

Présents : 13

Date de la convocation : 21 février 2025

Votants : 15

**OBJET** :

Budget primitif 2025

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN,  
Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Emilie JACQUIER, Marie-Claude  
JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD,  
Christian SOUILLET DESERT, Jean-Pierre HENICKE.

ONT DONNE POUVOIR : Chantal LOMETTI à Jean-Marie OGER, Roland SEIGLE à  
Samuel DANNA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 qui  
s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 651 508,15 euros, soit  
1 181 889,34,00 € en section de fonctionnement et 469 618,81 € en section  
d'investissement.

Il propose d'appliquer le principe de fongibilité asymétrique, soit que le conseil  
municipal lui délègue la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de  
chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à  
l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif  
de l'année 2025 ainsi que le principe de fongibilité asymétrique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 15 mars 2025  
Le maire, Aurélien BLANC.

